



Commission Compétitions et Entraînements Jeunes

Règlement des Championnats Départementaux Jeunes Saison 2009/2010



RESPONSABLE : MICKAËL LIÉGARD

MEMBRES : BRIGITTE VINCENT, YOHAN PENEL

COLLABORATEUR : DANIEL GILLOT

Version 1.1 – 05/03/2010 – YP
Version 1.2 – 14/03/2010 – CCJ
Version 1.3 – 23/03/2010 – CD

I) OBJET	2
II) RÉPARTITION DES TÂCHES	2
III) RÈGLES GÉNÉRALES	3
IV) TABLEAUX ET MODE DE SÉLECTION	3
VI) DÉROULEMENT	5
VII) VOLANTS	5
VIII) TENUE VESTIMENTAIRE	5
IX) ACCOMPAGNATEURS	5
X) AFFICHAGE	6
XI) FORFAITS – REMPLACEMENTS	6
XII) RÉSULTATS	6
XIII) RÉCLAMATION	7
XIV) RÉCOMPENSES	7

I) OBJET

Les Championnats Départementaux Jeunes du Val d'Oise sont une compétition départementale ouverte aux joueurs des catégories Poussin, Benjamin, Minime, Cadet et Juniors. Le but est de décerner les titres de Champions du Val d'Oise dans chacune des catégories précitées et dans les tableaux de Simples Hommes et Dames, ainsi que de Doubles Hommes, Dames et Mixtes (à l'exception de la catégorie Poussin où seuls les simples sont disputés).

Le Comité Départemental de Badminton du Val d'Oise (C.D.B.V.O.) confie l'organisation des Championnats Départementaux Jeunes à la Commission Compétitions Jeunes (CCJ).

Le Responsable de la Commission Compétition Jeunes est le Responsable de la Compétition. En son absence, un remplaçant doit être désigné au sein de la CCJ. Le Responsable est habilité à prendre des décisions relatives aux articles IX et XI.

II) RÉPARTITION DES TÂCHES

Le Championnat Départemental Jeunes du Val d'Oise est géré conjointement par la Commission Compétitions Jeunes du Comité Départemental de Badminton du Val d'Oise et par un ou deux clubs hôtes.

La Commission :

- déclare la compétition sur Poona
- diffuse les plaquettes
- centralise les inscriptions
- diffuse les convocations
- fournit le matériel nécessaire pour la table de marque
- fournit les volants pour les finales
- demande à la Commission Départementale d'Arbitrage de convoquer un juge-arbitre et si possible des arbitres
- envoie les factures aux clubs

Le club hôte :

- gère l'accueil de la compétition, la salle, le matériel pour l'identification des terrains, les plots pour les inter-sets, les plaquettes pour les feuilles de matches,
- met en place une restauration (dans la mesure du possible ; la présence ou l'absence de restauration doit être précisée sur la feuille de convocation des joueurs),
- contribue à la tenue de la table de marque par la présence d'une personne minimum sur la durée de la compétition (toutefois, cette présence peut être assurée par 2 ou 3 personnes maximum se relayant),
- organise la cérémonie de remise des récompenses.

Le C.D.B.V.O. s'assure pour sa part que le club hôte remplit les fonctions désignées ci-dessus, mais ne s'y substitue pas ; de ce fait, au cas où le club ne serait pas en mesure de les assurer, l'épreuve concernée serait annulée.

III) RÈGLES GÉNÉRALES

Le Championnat Départemental Jeunes du Val d'Oise se déroule selon les règles de la F.F.Ba., de la L.I.F.B. et du présent règlement. Le C.D.B.V.O., sur proposition de la Commission Compétitions Jeunes, et après approbation des membres de son Comité Directeur, se réserve le droit d'apporter des modifications à ce règlement en cas de nécessité.

Les dirigeants des clubs participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

En particulier, tous les joueurs doivent :

- être licenciés dans un club du Val d'Oise affilié à la F.F.Ba.,
- être en possession de leur licence,
- n'être sous le coup d'aucune sanction disciplinaire.

La licence doit avoir été validée par la L.I.F.B.

En ce qui concerne le cas particulier des forfaits, se reporter à l'article XI du présent règlement.

IV) TABLEAUX ET MODE DE SÉLECTION

Les tableaux de simple se déroulent en **élimination directe** (à l'exception de la catégorie Poussin où les tableaux de simples se jouent en poules) tandis que les tableaux de doubles (DH, DD et DM dans toutes les catégories sauf la catégorie Poussin) comprennent une **phase de poules**.

La taille des tableaux de simples est établie sur la base de 10 terrains :

- SH Pou : 24 joueurs
- SD Pou : 12
- SH Ben : 32
- SD Ben : 12
- SH Min : 32
- SD Min : 16
- SH Cad : 32
- SD Cad : 16
- SH Jun : 24
- SD Jun : 12

Tout joueur est autorisé à s'inscrire dans les trois tableaux.

Cependant, tout joueur doit s'inscrire dans sa catégorie d'âge (aucun surclassement n'est autorisé).

Conformément au format des tableaux précédents et dans la limite horaire imposée par les disponibilités des gymnases, la CCJ procède si nécessaire à une sélection des joueurs selon le principe suivant :

- a) **Pour les Simples** : un même nombre de joueurs/joueuses est retenu pour chacun des clubs proposant des inscriptions. La sélection se fait par le Classement Permanent Par Points (C.P.P.P.) à la date du tirage au sort, qui détermine l'ordre de la liste au sein de chaque club, catégorie d'âge et sexe. S'il reste des places disponibles, elles sont redistribuées en nombre équivalent pour chacun des clubs restants, toujours sur la base du C.P.P.P.
- b) **Pour les Doubles et les Mixtes** : les joueurs ne peuvent s'inscrire **qu'en paire constituée** (pas d'inscription en X). Il est toutefois possible de trouver des arrangements entre clubs pour former des paires mixtes. Il n'y a pas d'ordre de priorité entre joueurs à définir dans chacun de ces tableaux. Les joueurs non inscrits ou non pris dans les tableaux de simple sont **prioritaires** pour les tableaux de doubles. Les joueurs inscrits à la fois dans les tableaux de Doubles et de Mixtes doivent faire part de leur **préférence** entre ces deux tableaux. En cas de forte affluence, ces joueurs sont pris prioritairement dans le tableau de leur choix.

Les frais d'inscription s'élèvent à **3€ par joueur**, quel que soit le nombre de tableaux auxquels le joueur est inscrit. Une facture est envoyée à chaque club fin mai. Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre du C.D.B.V.O.

La CCJ s'engage à respecter la planification suivante dans la mesure du possible :

- J – 54 : envoi des fiches d'inscriptions et des informations concernant la compétition (lieu, dates, horaires, responsable)
- J – 21 : date limite d'inscription
- J – 20 : envoi aux responsables « jeunes » de la liste des engagés
- J – 15 : tirage au sort
- J – 14 : envoi des convocations

Les inscriptions s'effectuent **par courriel** et via la fiche d'inscription éditée par la CCJ. Toute réception d'une inscription est suivie d'un mail de confirmation au club concerné.

Entre la clôture des inscriptions et le tirage au sort, les responsables « jeunes » ont 5 jours pour vérifier que toutes leurs inscriptions ont été prises en compte. Au-delà, aucune réclamation ne peut être prise en compte.

VI) DÉROULEMENT

Les matches s'effectuant en auto-arbitrage, les joueurs doivent savoir compter les points, exception faite pour la catégorie Poussin où les matches peuvent être arbitrés, par des arbitres ou faisant foi, dans la mesure du possible.

Les tableaux sont établis par la CCJ, en collaboration avec le Juge-Arbitre.

Les horaires de convocation doivent impérativement être respectés.

VII) VOLANTS

Les volants en plumes sont obligatoires et à la charge des joueurs qui doivent en prévoir un nombre suffisant pour toute la durée de la compétition. Le C.D.B.V.O. fournit les volants pour les différentes finales.

VIII) TENUE VESTIMENTAIRE

Les joueurs doivent se présenter avec une tenue correcte sur le terrain (voir circulaire "Tenues vestimentaire et publicité" de la F.F.Ba.). Le Juge-Arbitre est habilité à refuser l'accès au terrain si le joueur ne modifie pas sa tenue.

IX) ACCOMPAGNATEURS

Les joueurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un (ou de plusieurs) responsable(s) majeur(s) nommé(s) par le club du joueur (qui peut être un parent). Le Responsable Club doit détenir les coordonnées téléphoniques des joueurs et/ou de leurs parents, afin que ceux-ci soient joignables pendant toute la durée de la compétition.

Le nom ainsi que les coordonnées du Responsable Club principal doivent impérativement figurer sur la fiche d'inscription du club. Dès qu'un changement de Responsable Club s'opère au cours de la compétition, le nouveau responsable doit venir se signaler à la table de marque. Une feuille de présence est prévue à cet effet.

En cas de défaut de Responsable Club constaté par le Responsable de la Compétition, le club pourra être sanctionné par la Commission Compétitions Jeunes, **allant jusqu'au refus des inscriptions des joueurs du club concerné pour la saison suivante** (TVO n°1).

Concernant les membres de la table de marque, toute manifestation de soutien (conseils, encouragements) n'est autorisée que sous réserve de remplacement momentané à cette table.

Dans un souci d'équité, **le coaching n'est autorisé qu'à la pause de milieu de set (11 points) et à la fin du set**. Les coaches sont dans la mesure du possible assis à l'entrée de l'aire de jeu, à proximité de la table de marque.

X) AFFICHAGE

Les tableaux, le planning horaire, les résultats de la compétition, le présent règlement, ainsi que les classements à l'issue de l'étape précédente doivent être affichés dans le gymnase.

XI) FORFAITS – REMPLACEMENTS

Tout joueur initialement inscrit qui s'avérerait ultérieurement indisponible devra impérativement avertir la CCJ au plus tard la veille de la date du tirage au sort.

Dans le cas d'indisponibilités intervenues après la veille de la date du tirage des tableaux, il pourra être procédé la semaine précédant la compétition à des modifications ponctuelles dans le seul but de ne pas entraîner un nouveau tirage au sort.

Tout joueur initialement inscrit qui s'avérerait ultérieurement indisponible et en ferait état auprès de la CCJ avant la veille de la date du tirage des tableaux est dispensé des formalités prévues ci-dessous. Son inscription ne serait alors pas comptabilisée financièrement.

Tout joueur initialement inscrit qui s'avérerait indisponible après la veille de la date du tirage au sort devra envoyer le **formulaire fédéral** relatif aux forfaits, téléchargeable sur le site du C.D.B.V.O., ainsi qu'un **justificatif** attestant de la raison de son absence (certificat médical, ou tout document justifiant l'absence émanant de la famille et/ou d'un responsable du club) dans les **5 jours** suivants le début de l'épreuve, en **lettre suivie** :

- au secrétariat de la Ligue d'Île-de-France de Badminton, 96/98, rue Blanche, 75009 PARIS.
- **et** à la « Commission Compétitions Jeunes », c/o Mickaël Liégard, 23, avenue du Général de Gaulle, 95350 SAINT-BRICE-SOUS-FORET, pour éviter une facturation. Cependant, en cas de non-respect du délai ci-dessus et/ou de justificatif déclaré non valable, l'inscription sera prise en compte financièrement.

XII) RÉSULTATS

Le Juge-Arbitre fait parvenir dans les cinq jours son rapport au Responsable de la Commission Compétitions Jeunes et rentre les résultats sur Poona, puis transmet le fichier informatique ainsi que son rapport à la Commission Régionale d'Arbitrage.

XIII) RÉCLAMATION

En cas de réclamation, adresser un courrier accompagné en lettre suivie et/ou un courriel au Responsable de la Commission Compétitions Jeunes dans les 72 h suivant la fin de l'épreuve.

XIV) RÉCOMPENSES

Le C.D.B.V.O. centralise la dotation en récompenses pour les Championnats Départementaux jeunes, les frais étant partagés équitablement entre les clubs participants. Le Responsable de la Compétition procédera à la remise des récompenses.